



**SYNDICAT MIXTE
POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION
DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES
DE SAINT GEOURS DE MAREMNE**

N° 6

Objet : Communication sur les décisions prises dans le cadre des délégations confiées au Président du Syndicat Mixte

Le 22 novembre 2024,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Représentant le Département des Landes

- M. Xavier FORTINON
- M. Jean-Luc DELPUECH
- M. Cyril GAYSSOT
- Mme Sandra TOLLIS

Représentant la Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud

- M. Pierre FROUSTEY
- Mme Aurélie BERNEDE
- M. Lionel COUTURE

Avaient donné procuration :

- Mme Sylvie BERGEROO à M. Xavier FORTINON
- M. Dominique COUTIERE à Mme Sandra TOLLIS
- Mme Muriel LAGORCE à M. Jean-Luc DELPUECH
- Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST à M. Pierre FROUSTEY

Etaient excusés :

- M. Olivier MARTINEZ
- Mme Eva BELIN
- M. Damien DELAVOIE
- M. Jean-Marc LESPAGE
- M. Hervé BOUYRIE
- M. André JAKUBIEC
- M. Mathieu DIRIBERRY
- M. Jean-François MONET
- M. Pierre PECASTAINGS

Etaient également présents :

- Pour la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud : M. Christophe ARRONDEAU, Directeur de Cabinet et Mme Muriel MUSCAT, Chef de Service du développement économique
- Pour la SPL DOMOLANDES : M. Hervé NOYON, Directeur Général, M. David PORTUGAIS, Chargé de projets « Innovation et Start-up », Mme Cindy GARNIER, Chargée de Développement et Mme Leslie GENSSE, Responsable RH enseignement supérieur et recherche
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur, M. Xavier VILAMITJANA, Responsable Service Aménagement et Mme Aurélie CAPDEVIELLE, Chargée d'opérations
- Pour le Conseil départemental :
 - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'attractivité
 - M. Bernard SAPHY, Responsable du Pôle « Attractivité »
 - M. Nicolas BRUNIER et Mme Stéphanie LASSIS, Pôle « Syndicats Mixtes »



Le Comité Syndical,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E :

de prendre acte de la communication du Président relative à la décision suivante prise dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées :

- **Marché de services portant sur la réalisation de travaux d'électricité dans le cadre du traitement acoustique de l'espace de construction virtuelle au Centre de ressources et de développement « DOMOLANDES » selon les conditions suivantes :**
 - **Proposition de la SATEL** en date du 29 octobre 2024
 - **Titulaire :** IONYS Eovest Energie – 717 rue de la Ferme du Conte à MONT-DE- MARSAN (40000)
 - **Nature des prestations :** réalisation de travaux d'électricité comprenant la déconnexion et reconnexion de l'équipement pupitre sur estrade dans la salle principale de l'ECV
 - **Montant total :** 862,48 € HT
 - **Décision du Président du Syndicat Mixte en date 6 novembre 2024**

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON